

des Princes &c. Novemb. 1715. 341

gouverner ce grand Etat par eux-mêmes sans l'aide *ne de France*
& secours d'une Regence. Louis XIII. né le 27. Sep- *en l'âge de*
tembre 1601. monta sur le Trône le 14. Mai 1610. *Minorité.*
& ne fut déclaré Majeur qu'en 1614. Ainsi il regna
quatre ans sous la tutelle de la Reine sa Mere. Louis
XIV. prit naissance le 5. Septembre 1638. succeda
à Louis XIII. son pere le 14. Mai 1643 étant alors
âgé de 4. ans neuf mois & neuf jours. Il eut comme
son Prédecesseur la Reine sa mere pour Regente
pendant environ neuf ans. Louis XV. monta sur le
Trône le 1. Septembre 1715. âgé de 5. ans six
mois & 16. jours; mais plus heureux que les Illus-
tres Bisayeul & Trisayeul, au lieu d'avoir dans sa
minorité les Conseils des femmes & des Ministres
favoris; notre nouveau Roi a l'avantage, d'avoir pour
le soutien de sa Couronne, & pour Gouverneur de
son vaste Royaume, le Premier Prince du Sang
Royal: la Regence lui appartient de droit, par son
rang & par sa naissance; son esprit superieur & péné-
trant, joint à ses grandes & éminentes qualitez,
maintiendra la France dans une parfaite tranquillité
& fera bientôt oublier aux peuples, partie des cala-
mités dans lesquelles les avoient plongez les longues
guerres, que l'Etat s'est vû obligé de soutenir, pres-
que tout le tems des deux-derniers Regnes.

VI. Celui du nouveau Roi a commencé par un *Le Roi va-*
Acte de clemence & de bonté; puisqu'on a déjà ouvert *pelle les exi-*
les prisons à beaucoup de personnes de differens états *les & fait*
& conditions, qui y étoient enfermées, on a aussi *mettre en li-*
rapellé les exilés repandus dans diverses Provinces *berté les pri-*
par Lettres de Cachet. *sonniers.*

VII. Madame de Maintenon s'est retirée à St. Cyr, *Madame*
Abbaye Royale près de Versailles, que le Roi fonda *de Mainte-*
en 1686. & dont la Communauté a été formée par *non se retire*
les soins de Madame de Maintenon, qui en fut dé- *à St. Cyr.*
clarée Supérieur. S. M. lui fit bâtir un magnifique
appartement